

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE  
LA RECHERCHE ET DE LA  
FORMATION.

Bruxelles, le 30-04-1993

---  
Direction générale de l'Enseignement  
secondaire

---  
1ère Direction

---  
Réf:A/93/7

- A Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Pouvoirs organisateurs d'établissements d'enseignement secondaire libre subventionné;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française;

**POUR INFORMATION:**

- Aux Membres du service d'Inspection;
- Aux Vérificateurs;
- Aux Associations de parents.

- OBJET:** - Directives administratives concernant la présentation des certificats de qualification et d'études et leur envoi à l'Administration.  
- Procès-verbaux.

La circulaire du 14 février 1992 (A/92/3) relative aux Directives administratives concernant la présentation des certificats de qualification et d'études et leur envoi à l'Administration reste d'application, à l'exception du point 3. **PROCES-VERBAUX** qui est remplacé par le texte ci-après:

**3. PROCES-VERBAUX**

Les procès-verbaux seront rédigés conformément aux modèles ci-annexés et reprendront les élèves qui ont souhaité se présenter à l'épreuve de qualification.

17 053 Y 389

Je vous rappelle cependant que le certificat de qualification est une condition de délivrance du certificat d'enseignement secondaire inférieur à l'issue de la 4e année professionnelle et que le certificat de qualification de 6e année professionnelle est nécessaire pour obtenir le certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'issue de la 7e année professionnelle ( A.R. du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, tel qu'il a été modifié).

---

Les circulaires des 24 et 27 mars 1992 ( A/92/3 bis et A/92/3 ter) sont abrogées.

Le Directeur général,



Louis MANIQUET

**Dénomination et adresse de l'établissement**

Année scolaire 19.. / 19..

2ème session

**Délivrance du certificat d'études**

ENSEIGNEMENT :

SUBDIVISION :

ANNEE D'ETUDES :

**PROCES-VERBAL**

Le Conseil de classe/corps professoral, constitué en vue de la délivrance du certificat d'études dans l'enseignement, la subdivision et l'année d'études susvisés, après en avoir délibéré,

a) confère le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

b) ne confère pas le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

Deux membres au moins du  
Conseil de classe/Corps  
professoral

.....  
.....

Le Chef d'établissement ou  
son délégué,

.....

Fait à....., le

**Dénomination et adresse de l'établissement**

Année scolaire 19.. / 19..

1ère session

**Délivrance du certificat de qualification**

ENSEIGNEMENT :

SUBDIVISION :

ANNEE D'ETUDES :

**PROCES-VERBAL**

Le jury de qualification constitué en vue de la délivrance du certificat de qualification dans l'enseignement, la subdivision et l'année d'études susvisés et dont la composition a été approuvée le..... (date figurant sur l'exemplaire retourné à l'établissement), après en avoir délibéré,

a) confère le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

b) ne confère pas le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

Ces élèves sont autorisés à se présenter à la seconde session de septembre

Fait à....., le  
Le Président,

Les Membres

**Dénomination et adresse de l'établissement**

Année scolaire 19.. / 19..

2ème session

**Délivrance du certificat de qualification**

ENSEIGNEMENT :

SUBDIVISION :

ANNEE D'ETUDES :

**PROCES-VERBAL**

Le jury de qualification constitué en vue de la délivrance du certificat de qualification dans l'enseignement, la subdivision et l'année d'études susvisés et dont la composition a été approuvée le..... (date figurant sur l'exemplaire retourné à l'établissement), après en avoir délibéré,

a) confère le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

b) ne confère pas le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

Fait à....., le  
Le Président,

Les Membres

**Dénomination et adresse de l'établissement**

Année scolaire 19.. / 19..

1ère session

**Délivrance du certificat d'études**

ENSEIGNEMENT :

SUBDIVISION :

ANNEE D'ETUDES :

**PROCES-VERBAL**

Le Conseil de classe/corps professoral, constitué en vue de la délivrance du certificat d'études dans l'enseignement, la subdivision et l'année d'études susvisés, après en avoir délibéré,

a) confère le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

b) ne confère pas le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

Ces élèves sont autorisés à se présenter à la seconde session de septembre.

c) ne confère pas le certificat à

M.(nom et prénom) né(e) à ..... le  
(mois de naissance en toutes lettres)

Ces élèves ne sont pas autorisés à se présenter à la seconde session de septembre

Deux membres au moins du  
Conseil de classe/Corps  
professoral

Le Chef d'établissement ou  
son délégué,

.....  
.....

.....

Fait à....., le